

BARÈME MOUVEMENT DES MA ET CONTRACTUELS 2018

Participent au mouvement 2018 les contractuels qui ont été en fonction dans l'académie de Bordeaux au cours de l'une des années suivantes :

- 2015 / 2016 (année N-2)
- 2016 / 2017 (année N-1)
- 2017 / 2018 (année N)

LES CRITÈRES DU BARÈME 2018

Situations familiales	
<p>Enfant de moins de 20 ans à la date du 31/08/2018 et enfant à naître</p> <p>Justificatifs pour l'enfant à naître: certificat médical attestant du début de grossesse au plus tard au 1er janvier 2018.</p>	5 points par enfant
<p>Famille mono parentale</p> <p>Justificatifs possibles: jugement de divorce ou de séparation de corps confiant la garde exclusive, justificatif d'impôt, notification CAF d'ouverture de droit à l'allocation soutien familial.</p> <p>NB: la garde alternée n'est pas prise en compte.</p>	30 points
Ancienneté des services accomplis dans l'académie de Bordeaux (uniquement services accomplis dans l'enseignement public)	
a) Année complète de services en qualité de contractuel, dès lors que le contrat débute avant le 1er novembre et s'achève après le 30 juin (soit un minimum de 8 mois ou 240 jours).	25 points
b) Toutes autres périodes travaillées à l'exclusion des situations a)	15 points
c) Toute année de vacances	10 points
Aucun cumul de points n'est possible entre a), b) et c) pour la même année scolaire	
Bonifications CDI et Maître auxiliaire	
CDI	500 points
Maître auxiliaire garanti d'emploi	600 points